



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains
et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H.»*

RAPPORT D'OCTOBRE 2020

SIGLES ET ABREVIATIONS

AT	: Agent de Transmission
B	: Blessé
BSR	: Bureau Spécial de Recherche
CDFC	: Centre de Développement Familial et Communautaire
CDS	: Centre de Santé
CECI	: Commission Electorale Communale Indépendante
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CEPI	: Commission Electorale Provinciale Indépendante
CMCL	: Centre de rééducation des Mineurs en Conflit avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
COTEBU	: Complexe Textile du Burundi
FAB	: Forces Armées Burundaises
FBU	: Franc Burundais
FDNB	: Forces de Défense Nationale du Burundi
FNL	: Front National de Libération
ITAB	: Institut Technique Agricole du Burundi
RDC	: République Démocratique du Congo
SNR	: Service National de Renseignement
T	: Tué
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UPRONA	: Union pour le Progrès National
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport dévoile les différentes violations des droits humains commises dans diverses localités du pays au cours du mois d'octobre 2020. Nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois car certains ont surement échappé à notre attention.

Premièrement, notre rapport procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

Ainsi, au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et la tranquillité de la population ont été essentiellement liés au mot d'ordre donné par le responsable national des Imbonerakure pour le contrôle de la sécurité pour traquer les ennemis que sont les opposants. Les faits marquants ont été notamment :

- des patrouilles nocturnes effectuées par les Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD);
- des entrainements paramilitaires et des intimidations à l'endroit de toutes personnes n'étant pas membres du parti CNDD-FDD ;
- des distributions d'armes à feu aux Imbonerakure.

Au plan politique, nous avons noté le limogeage illégal de certains élus locaux à la base.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état :

- des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ciblant surtout des membres du parti CNL ;
- des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues,
- des cas d'exécutions extrajudiciaires
- du procès relatif à l'assassinat du président Melchior NDADAYE

Au point de vue social, notre rapport va se focaliser sur :

- la situation de la pandémie du Covid-19 dans notre pays,
- l'incendie qui a ravagé le marché de la zone Kamenge en Mairie de Bujumbura,
- le recensement des fonctionnaires de l'Etat.

En deuxième lieu, notre rapport réservera une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Troisièmement, nous traiterons des cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des personnes, les auteurs visés par la population étant la plupart de fois des Imbonerakure et des agents du SNR.

Quatrièmement, nous nous pencherons sur les cas de VSBG et spécialement les cas de viol en tant que pires formes de violation des droits humains.

Le présent rapport analysera enfin la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois en question.

En conclusion, nous proposerons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire.

Comme mentionné plus ~~haut~~, au cours du mois d'octobre 2020, la sécurité a été dangereusement menacée par des distributions d'armes à feu aux Imbonerakure, des patrouilles nocturnes effectuées par ces derniers, des entraînements paramilitaires et des intimidations contre des personnes non membres du parti CNDD-FDD.

Selon nos sources, des fusils ont été distribués dans plusieurs localités du pays tout au long du mois d'octobre 2020 et sont encore entrainés d'être distribués aux Imbonerakure. L'objectif est, selon toujours nos sources, de mieux traquer les ennemis du pays qui ne sont autres que les opposants politiques.

Selon nos sources, le mot d'ordre a été donné par leur responsable au niveau national et cela, au mois de septembre dernier. Ce qui maintient dans tout le pays, la population dans un climat de peur et d'incertitude.

Voici quelques exemples :

II.1.1. De la distribution d'armes à feu aux Imbonerakure.

1- Dans une réunion tenue en date du 4 octobre 2020 par le prénommé Rénovat, responsable des Imbonerakure en province Cankuzo, à l'endroit des responsables des Imbonerakure au niveau communal, ces derniers ont été informés qu'il est grand temps de reprendre les patrouilles nocturnes pour le contrôle de la sécurité et des opposants. A cet effet, a-t-il ajouté, sur chaque colline seront distribuées 5 fusils pour s'assurer que le travail soit fait convenablement. Certains Imbonerakure ont rétorqué qu'ils ont été informés que ce rôle n'est plus le leur car il a été confié aux militaires et policiers. Il leur a été répondu que la confiance dans les militaires et les policiers n'est plus à 100%. Avant de clore la réunion, il leur a recommandé de faire le recensement de toutes les personnes qui ne sont pas des Imbonerakure sur leurs collines respectives.

En date du 27 octobre 2020, le responsable des Imbonerakure en commune Cankuzo, le prénommé Janvier en compagnie du chef de zone Cankuzo, le prénommé Christophe ont tenu une réunion à l'endroit des « vrais Imbonerakure » de cette commune pour leur dire qu'ils vont leur donner des fusils (un par colline) pour faire des patrouilles nocturnes pour traquer les opposants car « ce sont eux les ennemis du pays ».

2- En date du 9 octobre 2020, le même type de réunion a été tenue au village III, en commune Gihanga, province Bubanza par le prénommé Oswald, chef de secteur et le prénommé Gabin, responsable du SNR en commune Gihanga. Une autre réunion avait été tenue à la permanence du parti CNDD-FDD sise à la 3^{ème} transversale, dans la même commune. Ces réunions avaient pour objectif de mobiliser les Imbonerakure pour veiller à la sécurité du pays arguant que des rebelles entrent en passant par la commune Gihanga. Après ces réunions, des armes à feu ont été distribuées pendant la nuit aux Imbonerakure afin de combattre ces rebelles. En commune Gihanga, ceux qui ont reçu ces armes sont Isaïe BIGIRIMANA (garde du corps du responsable communal du parti CNDD-FDD), son neveu qui fut directeur d'internat à l'ITAB, Pasteur HAKIZIMANA, chef des Imbonerakure au niveau communal, le prénommé Olivier habitant de la zone Kagwema de la même commune et secrétaire communal du parti.

3- Selon les habitants de la zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, en date du 13 octobre 2020, vers 19 heures, 10 armes de type kalashnikov et 3 pistolets ont été distribués aux Imbonerakure par Albert NSEKAMBABAYE, secrétaire provincial du parti CNDD-FFD. Selon des sources sur place, Albert NSEKAMBABAYE a été vu à bord de son véhicule quand il se dirigeait vers le terrain de football de Butahana où étaient rassemblés des Imbonerakure de la commune Mabayi.

Selon les mêmes sources, dans la nuit du 14 octobre 2020, cette autorité même a distribué des armes aux Imbonerakure de la commune Buganda sur le terrain de football de Buganda et à Bukinanyana à la permanence communale de Bukinanyana ainsi qu'à Mugina sur terrain de football de la commune.

II.1.2.Des entraînements paramilitaires des Imbonerakure.

1- En date du 5 octobre 2020, des entraînements paramilitaires d'une centaine d'Imbonerakure venus de toutes les communes de la province Makamba ont été effectués sur la colline Samvura, commune Mabanda, province Makamba. Selon des sources sur place, ces entraînements ont débuté par une réunion dirigée par Sylvestre NDAYIZEYE, représentant national des Imbonerakure. Au cours de cette réunion, ce représentant a dit aux Imbonerakure: *"Vous devez vous mettre au service de maintien de la sécurité comme à l'accoutumée. Le pays a été envahi par des rebelles. Vous devez faire des patrouilles diurnes et nocturnes et chaque suspect doit être arrêté."*

Selon les mêmes sources, il leur a aussi promis des fusils pour bien mener ces rondes nocturnes. Rappelons qu'au cours du mois de septembre 2020, ce représentant national a organisé aussi des réunions à l'intention des Imbonerakure dans d'autres provinces telles que Kirundo et Rumonge.

2- En date du 24 octobre 2020, vers 5 heures du matin, un groupe de plus ou moins 40 Imbonerakure de la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi dirigés par les prénommés Elysée et Robert alias Bob Marley, tous chefs collinaires, ont sillonné tous les quartiers du centre urbain de Karuzi en scandant une chanson d'intimidation :

« Aho haruguru mu kigwati, hari ubugabo bw'ibipinga, twarabuhanuye buranka, none tugire gute mbonerakure? Murihorera, umusi uri izina tuzobumesa » ce qui se traduit *« au quartier Kigwati, il y a des opposants récalcitrants. Nous leur avons demandé d'adhérer au parti mais en vain, que pouvons-nous faire, nous les Imbonerakure ? Restons dans le calme, un jour J, nous les éliminerons physiquement »*.

Selon les mêmes sources, arrivés devant un ménage dont le propriétaire n'est pas membre du parti CNDD-FDD, ils s'arrêtaient aux pas de cadence et après au moins 30 secondes, ils reprenaient leur marche.

II.1.3.Des attaques armées.

Dans la nuit du 15 octobre 2020 aux environs de minuit, des hommes armés non identifiés ont attaqué le Lycée « Notre Dame de la Paix » de Bubanza. A ce moment, Gabriel BARUTWANAYO, veilleur de nuit à cette école, a été grièvement blessé par des personnes armées. La victime a reçu plusieurs coups de machettes sur son corps. La même nuit, il a été vite conduit à l'hôpital Bubanza pour y subir des soins intensifs. Selon les sources sur place, ces malfaiteurs seraient des bandits qui voulaient piller les biens de l'école.

II.2. Du contexte politique.

Le contexte politique a été caractérisé par le limogeage illégal de certains élus locaux. C'est le cas de la zone et commune Buhiga en province Karuzi où 2 élus locaux ont été chassés sans le moindre respect de la loi.

En effet, en date du 13 octobre 2020, dans l'avant midi, sur la sous-colline Butanda, colline Rweya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le nommé BAVAKURE, chef de cette sous-colline et le prénommé Djuma, son adjoint, tous membres du parti CNL, ont été illégalement limogés par Alexis BANDYATUYAGA, membre du conseil communal, originaire de cette colline, accompagné de Mathieu BIKORINDAVYI, chef de ladite colline.

Selon des sources sur place, ces personnes limogées venaient d'être élues en date du 8 octobre 2020. Elles ont été intimidées par ces autorités, à leurs domiciles.

Les mêmes autorités leur ont dit qu'ils ne pouvaient pas exercer leurs fonctions étant membres du parti CNL et qu'ils devaient être remplacés. Qui plus est, ils ont tenu une réunion d'urgence à l'intention des habitants de cette sous-colline pour les informer que leurs élus ne peuvent pas exercer leurs fonctions car ils ne sont pas crédibles et que personne n'a le droit de s'opposer à cette mesure. Ils leur ont annoncé que le remplaçant du chef de la sous-colline est NTAZINA, membre du parti CNDD-FDD et qu'il faut attendre la nomination de son adjoint. Par après, NTAZINA qui venait d'être désigné a refusé ces fonctions en disant qu'il ne pouvait pas contrarier la décision de la population. A son tour, il a été remplacé par un certain CIZA, lui aussi membre du parti CNDD-FDD.

II.3. Du contexte judiciaire.

Au cours mois d'octobre 2020, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs et détenues illégalement n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain. Ici, il convient de noter la persécution dirigée contre les membres de l'opposition surtout ceux du parti CNL. Dans cette section, nous mettrons en exergue les cas de personnes enlevées et portées disparues ainsi que les exécutions extrajudiciaires connues. Le jugement relatif à l'assassinat du Président Melchior NDADAYE retiendra aussi notre attention.

II.3.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

D'innombrables personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement tout au long du mois d'octobre 2020. Parmi ces personnes interpellées, la plupart sont des membres du parti CNL et les Banyamulenge qui ne sont pas dans les camps de réfugiés.

Quelques cas illustratifs :

1- En date du 28 septembre 2020, au centre d'Ijenda, commune Mugongomanga, province Bujumbura rural, Jean Pierre NKENGURUKIYIMANA surnommé Bukuru, âgé de 37 ans, a été arrêté par Gérard HAMENYIMANA alias Tête, Commandant du Camp Mujejuru. Selon des sources sur place, Jean Pierre NKENGURUKIYIMANA venait de répondre à un appel téléphonique d'un Imbonerakure d'Ijenda. La victime a été accusée de vendre des unités téléphoniques aux groupes armés. Elle a été conduite à la prison de Mpimba.

2- En date du 2 octobre 2020, en zone Ngagara, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Honorable Fabien BANCIRYANINO, ancien député élu dans la circonscription de Bubanza pendant la législature de 2015- 2020, a été arrêté, à son domicile sis à Ngagara près du marché communément appelé «COTEBU», dans la commune urbaine de Ntahangwa, en Marie de Bujumbura. Il a été arrêté par Imelde NIZIGAMA, chef de zone Ngagara accompagnée par des policiers qui l'ont conduit aussitôt au cachot du BSR. Selon des sources sur place, la victime s'apprêtait à tenir une conférence de presse à sa résidence. En date du 8 octobre 2020, le Parquet a accusé la victime de rébellion, dénonciations calomnieuses et d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat. Elle a ensuite été transférée à la prison centrale de Mpimba. On note que BANCIRYANINO a été arrêté alors qu'aucun mandat d'arrêt n'avait été émis à son encontre. En date du 26 octobre 2020, l'Honorable Fabien BANCIRYANINO a comparu en chambre de Conseil du TGI de Ntahangwa afin que les juges statuent sur sa détention préventive. Et les juges ont décidé de le maintenir en détention préventive.

3- En date du 6 octobre 2020, la police a interpellé et conduit au commissariat provincial de la police à Gitega, 64 réfugiés congolais Banyamulenge, qui vivaient dans les quartiers de Nyabututsi, Mushasha, Nyabisindu, Karera et Nyamugari de la ville de Gitega. Selon des sources sur place, en date du 8 octobre 2020, ces réfugiés ont été conduits au camp de réfugiés de Bwagiriza, commune Butezi, province de Ruyigi. Selon Pierre NKURIKIYE, porte-parole du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, ces réfugiés vivaient illégalement à Gitega et ont été suspectés de se préparer à rejoindre ceux qui veulent attaquer le Burundi. Il a précisé que ceux qui pourront prouver qu'ils peuvent vivre à Gitega pourront y revenir.

Selon les mêmes sources, ces jeunes Banyamulenge étaient venus s'inscrire dans les établissements de Gitega pour y poursuivre leurs études. Les autorités administratives et policières ont donné des consignes pour surveiller les Banyamulenge et les membres du parti CNL.

4- En date du 8 octobre 2020, vers 5 heures du matin, sur la colline Nyabigina, zone Kabuye, commune et province Makamba, 53 personnes dont la majorité sont des membres du parti CNL ont été arrêtées par des policiers accompagnés par des militaires de la FDNB. Selon des sources sur place, ces personnes ont été arrêtées après une fouille perquisition effectuée par la police. Cette fouille perquisition a ciblé les ménages des membres du parti CNL et des ex-FAB de cette colline. Les mêmes sources ont indiqué que ces victimes ont été accusées de n'avoir pas la carte d'identité nationale. Ces victimes ont été détenues au cachot du commissariat provincial de police à Makamba et elles ont été relâchées le même jour vers 18 heures.

5- Dans la matinée du 9 octobre 2020, au quartier Mutakura (depuis la 7^{ème} à la 11^{ème} avenue), zone Cibitoke, Bujumbura Mairie, des policiers accompagnés par des militaires ont effectué une fouille perquisition. Selon des sources sur place, des hommes et des femmes dont le nombre n'a pas été connu ont été embarqués à bord de 2 camions de la police vers le BSR. Ces personnes ont été accusées de non enregistrement dans les cahiers de ménage et de manque de CNI. Lors de cette opération, l'identification de ces personnes arrêtées a eu lieu sur place alors qu'auparavant, elle se faisait sur leurs lieux de détention.

6- En date du 13 octobre 2020, des Imbonerakure ont arrêté l'avocat Tony Germain NKINA sur la colline Rwimbogo, zone Rugazi, commune Kabarore, province Kayanza. Directement, il a été conduit et placé en garde à vue au cachot de la zone Rugazi où il a passé une nuit avant d'être transféré à Kayanza.

7- En date du 14 octobre 2020, au centre de Gatumba (non loin de la frontière avec la RDC), en commune Mutimbuze de la province Bujumbura rurale, la police burundaise a arrêté 30 réfugiés de la communauté Banyamulenge dans des opérations de traque de personnes parlant la langue kinyarwanda. On condamne le caractère arbitraire et xénophobe de ces arrestations qui s'ajoutent à d'autres réfugiés Banyamulenge arrêtés le 6 octobre 2020 dans différents quartiers de la commune de Gitega, ainsi que de Ngozi et Muyinga.

8- Depuis le 16 octobre 2020, date d'envoi d'une correspondance par 9 représentants provinciaux du parti FNL qui demandaient une convocation d'un congrès extraordinaire afin de mettre en place une nouvelle structure de leur parti, une véritable chasse à l'homme a été engagée. Selon nos sources, ces arrestations en cascade des signataires de ladite correspondance ont été ordonnées par le président de ce parti, Jacques BIGIRIMANA. En effet, outre qu'ils ont été immédiatement exclus de ce parti, trois représentants provinciaux parmi les signataires de cette correspondance sont sous les verrous dans différents cachots, après leurs arrestations par les responsables provinciaux du SNR. Ainsi, Prosper NIJIMBERE et Jean Bosco SEZIBERA, respectivement représentants du FNL en provinces de Bujumbura et de Kirundo, ont été arrêtés le 22 octobre 2020 tandis Célestin NYANDWI, représentant du FNL en province Makamba l'a été en date du 25 octobre 2020 alors qu'Ézéchiel NDAYISENGA, représentant du parti

FNL en province de Karuzi, a été arrêté le 27 octobre 2020. Selon nos sources, ces membres du parti FNL sont arbitrairement arrêtés pour le simple motif qu'ils ont dénoncé les abus de leur président et demandé formellement, conformément à la réglementation de leur parti, un congrès pour la mise en place de nouveaux organes.

9- En date du 18 octobre 2020 matin, sur la colline et zone Maramvya, commune Burambi, province Rumonge, Dieudonné MUKAMARAKIZA, membre du parti CNL, a été arrêté par des Imbonerakure en collaboration avec des policiers puis conduit au cachot du commissariat de police à Rumonge.

Selon des sources sur place, il a été interpellé 2 jours après avoir bénéficié d'une mise en liberté provisoire. Il avait été arrêté au mois de septembre 2020 accusé d'appartenir aux groupes rebelles après des combats entre un groupe armé et des militaires qui avaient eu lieu dans sa localité. Ni l'interpellé, ni sa famille, personne n'a été informée des mobiles de cette arrestation.

10- En date du 18 octobre 2020, sur la colline Rukoba, commune et province Gitega, Dieudonné HAVYARIMANA, membre du parti CNL, a été arrêté dans un bar par des policiers en complicité avec des Imbonerakure dont les prénommés Vincent, électricien à l'hôpital régional de Gitega et chef des Imbonerakure sur la colline Rukoba ainsi que Salvator, percepteur des taxes. Au moment de l'interpellation, aucun mandat d'arrêt n'a été présenté à la victime. Selon des sources sur place, la victime partageait la bière avec un surnommé Gahene, motard et lui aussi Imbonerakure. Dieudonné a été accusé d'avoir passé quatre mois sans être vu dans sa localité et a été conduit au commissariat provincial de police. Les mêmes sources ont indiqué que la victime avait été malmenée pendant la campagne électorale et était parti travailler à Bujumbura comme convoyeur de camion.

11- Selon des sources policières, 91 personnes dont la majorité sont des membres du parti CNL étaient, jusqu'au 17 octobre 2020, détenues au cachot du commissariat provincial de la police à Rumonge, en province Rumonge alors que sa capacité d'accueil ne dépasse pas 30 personnes. Tellement nombreux, il leur était impossible de pouvoir s'asseoir. En plus du surnombre, le cachot n'est pas éclairé et ne dispose ni de sanitaire, ni d'eau potable. Ces détenus ont été transférés au commissariat provincial de la police à Rumonge en provenance des communes de Bugarama, Burambi, Buyengero, Muhuta et Rumonge. A cette date, certains détenus venaient de passer un ou deux mois sans être présentés à un juge. Or, selon le code pénal burundais, un détenu ne peut pas dépasser deux semaines dans un cachot de la police. L'APRODH dénonce des conditions de détention inhumaines, et note encore que plusieurs dossiers de détenus sont vides et que la plupart des interpellés sont des membres des partis d'opposition qui ont été arrêtés arbitrairement.

12- En date du 22 octobre 2020, en zone Kinama, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, des policiers ont arrêté 30 maçons et aides maçons en quête de travail à l'endroit communément appelé « Main d'œuvre ». Selon des sources sur place, toutes ces personnes ont été accusées de faire un rassemblement et ont été conduites au cachot de la BSR où elles ont été gardées jusqu'à environ 14 heures. Selon les mêmes sources, leur libération a été conditionnée par le paiement d'une rançon dont le montant n'a été révélé à personne.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues.

1- En date du 2 octobre 2020, tout près du pont de la rivière Rusizi, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Espoir RUKUNDO âgé de 32 ans, membre du parti CNL et une autre personne non identifiée ont été enlevés par le prénommé Joe Dassin, responsable du SNR dans cette commune. Selon des sources sur place, il les a embarqués dans une voiture aux vitres teintées, vers une destination inconnue. Les proches d'Espoir RUKUNDO l'ont cherché dans tous les cachots sans succès.

Le beau-frère d'espoir a même téléphoné Joe Dassin mais il a nié ne pas être en possession de ces 2 personnes mais l'administrateur de la commune Mutimbuzi a confirmé que les 2 personnes ont été arrêtées par le même Joe Dassin.

2- En date du 8 octobre 2020, dans un hôtel se trouvant tout près de la banque BGF, commune Rusaka, province Mwaro, 5 membres du parti CNL, tous de la commune Kiganda, province Muramvya, ont été arrêtés et conduits vers une destination inconnue. Il s'agit de Martin BUKURU, enseignant originaire de la colline Murambi et ex-responsable du parti FNL en province Muramvya ; Sigismond MPAWENIMANA, enseignant originaire de la colline Murambi et conducteur de taxi-moto ; Gervais NTEZIRYAYO et Arcade NIMUBONA tous originaires de la colline Kayange ainsi que Philibert NDAYIRAGIJE, originaire de la colline Kivyeyi.

Au moment de leur arrestation, ils étaient au nombre de 9 mais 2 d'entre eux ont réussi à s'enfuir et 2 autres conducteurs de taxi-moto, le prénommé Elysée et Tite NTUNZWENIMANA ont été attrapés le lendemain, en commune Ndava et détenus au cachot du commissariat de Muramya. Selon des sources sur place, ces 5 personnes ont été arrêtées par des personnes qui se trouvaient dans 2 camionnettes doubles cabines dont l'une est du responsable du SNR en province Mwaro, Gérard NDAYISENGA et l'autre, du gouverneur de Mwaro, Colonel Gaspard GASANZWE. Depuis lors, les 5 personnes n'ont pas été retrouvées.

3- En date du 25 septembre 2020, vers 20 heures, sur la sous-colline Buhayira, colline Kwigere, zone Benga, commune Isare, province Bujumbura rural, 6 membres du parti CNL dont Jean Claude NDAYISHIMIYE, Michel SANANIKIYE, Blaise NDAYIKEZA, Serges NSENGIYUMVA et le prénommé Richard, originaires de cette même colline, ont été sortis de leurs maisons par 10 Imbonerakure en tenue policière et militaire dirigés par Faustin NDUWAYO et Jean NIYONKURU accompagnés par le prénommé Selemani, chef de zone Benga. Selon des sources sur place, ils ont été embarqués à bord d'un véhicule du Général Agricole, natif de cette zone dans lequel se trouvait Joseph Mathias NIYONZIMA alias Kazungu, agent du SNR. Selon les mêmes sources, ces victimes ont été conduites vers une destination inconnue.

4- En date du 27 octobre 2020, sur le parking de bus situé dans la zone de Kamenge, en commune urbaine de Ntahangwa de la Mairie de Bujumbura, Joseph Mathias NIYONZIMA surnommé Kazungu, agent du SNR, a enlevé un rabatteur appelé Pierre BUKURU qui est originaire de Rukeco de la commune de Busiga en province de Ngozi. Depuis ce jour, la famille de la victime a perdu ses traces dans les différents cachots officiels de Bujumbura.

II.3.3. Des cas d'exécution extrajudiciaire.

Dans la nuit du 26 octobre 2020, au commissariat communal de la police de Gatumba communément appelé « Brigade », zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rurale, 4 hommes non identifiés qui étaient détenus au cachot de ce commissariat ont été tués fusillés par des policiers à l'intérieur du commissariat communal. Selon des sources locales, ils ont été exécutés par des policiers. Selon le responsable provincial de la police, ce sont des bandits tués lors qu'ils tentaient de s'évader du cachot après avoir désarmé un policier. Des habitants de Gatumba affirment avoir entendu des coups de feu à l'intérieur du commissariat. D'après une source, les victimes avaient toutes reçues des balles dans la tête et au niveau de la poitrine. Parmi les victimes, 2 étaient originaires de Gatumba.

II.3.4. Du procès relatif à l'assassinat du président Melchior NDADAYE.

En date du 19 octobre 2020, la Cour Suprême a prononcé le jugement des personnes présumées d'avoir préparé l'attentat contre le Chef de l'État, Melchior NDADAYE. Selon le jugement, l'ancien président le Major Pierre BUYOYA, le Général Célestin NDAYISABA, le Colonel Anicet NAHIGOMBEYE, le Colonel Laurent NIYONKURU, le Colonel Gabriel GUNUNGU, le Colonel Pascal SIMBANDUKU, le Colonel Alfred NKURUNZIZA, le Colonel Jean Bosco DARADANGWE, le Colonel Gérard CISHAHAYO, le Lieutenant-colonel Mamert SINARINZI, le Major Juvénal NZOSABA, Messieurs Alphonse Marie KADEGE, Luc RUKINGAMA, Libère BARARUNYERETSE, Charles MUKASI et Astère GIRUKWIGOMBA ont été condamnés à une peine d'emprisonnement à perpétuité pour « attentat contre le chef de l'État, attentat contre l'autorité de l'État et attentat tendant à porter le massacre et dévastation » et à payer une amende de 102 931 727 500 FBU de dommages et intérêts. Dans le même jugement, le Général Vincent NIYUNGEKO, Ildephonse MUSHWABURE et Bernard BUSOKOZA ont été condamnés à une peine d'emprisonnement de 20 ans tandis qu'Antoine NDUWAYO, ancien premier ministre, a été acquitté.

Bref, au moins 279 personnes dont la majorité sont des membres du parti CNL ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, au moins 14 personnes ont été enlevées et portées disparues et au moins 4 personnes ont été victimes d'exécution extra judiciaire au cours du mois d'octobre 2020.

II.4. Du contexte social.

II.4.1. De la situation de la pandémie due au COVID-19 au Burundi.

Selon le Ministère de la santé publique et de la lutte contre le Sida, dans son rapport publié au 1^{er} novembre 2020, la situation de la pandémie causée par le Covid-19 depuis la confirmation du 1^{er} cas dans notre pays, au mois de mars 2020, se présente comme suit :

- Cumul des cas confirmés : 589
- Cumul des cas guéris : 518
- Cumul des décès : 1

Cela étant, au 1^{er} novembre 2020, aucun nouveau cas testé positif n'a été notifié sur 40 personnes testées le 31 octobre 2020. Toutefois, 4 cas positifs tous importés ont été enregistrés au cours des dernières 48 heures, précédents le jour du 1^{er} novembre 2020.

II.4.2. De l'incendie du marché de la zone Kamenge, commune Ntakangwa, Bujumbura-Mairie.

En date du 3 octobre 2020, vers 3 heures du matin, le marché de la zone Kamenge, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie a pris feu sans qu'on sache la cause de cet incendie. Selon des sources sur place, cet incendie aurait commencé dans la partie réservée à la vente de l'huile de palme. Selon les mêmes sources, des policiers et des militaires ont bloqué l'accès à l'intérieur du marché pour ceux qui voulaient sauver leurs marchandises dans les parties non encore atteintes par le feu. La justification donnée sur ce refus était que des voleurs allaient profiter pour piller des biens. Selon les mêmes sources, des secouristes de la croix rouge et des sapeurs-pompiers de la police n'ont pas eu accès à l'intérieur du marché pour éteindre le feu car les passages réservés aux camions étaient occupés par des stands. Les commerçants de ce marché sont restés dans la désolation. Précisons que cet incendie est survenu après une période d'accalmie qui a succédé plusieurs marchés qui ont consumé, dans les communes du pays, les années passées.

Se rendant sur les lieux du drame, le président de la République a promis de mobiliser des fonds pour indemniser les commerçants et la réfection de ce marché pour une reprise rapide des activités de ce marché.

II.4.3. Du recensement des fonctionnaires de l'Etat au Burundi.

Il y a une critique généralisée sur le recensement général de tous les fonctionnaires de l'Etat. Ces derniers s'inquiètent sur les questions posées dans cette enquête et font savoir que ces questions violent le droit à la vie privée des gens garanti par la constitution du Burundi.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale.

Dans cette partie du rapport, nous analyserons les cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, en quelques mois du régime d'Evariste NDAYISHIMIYE, des crimes se multiplient et reprennent avec une allure très inquiétante dans l'impunité des auteurs et dans le silence du gouvernement de BUNYONI. Tout se passe comme sous le régime de Pierre NKURUNZIZA. Ainsi, chaque jour, des vies humaines disparaissent mais des enquêtes ne sont pas diligentées pour identifier les auteurs en vue de les punir conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés surtout dans les cours d'eau, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains sans qu'ils soient inquiétés.

Voici quelques cas qui ont été identifiés :

1- Le 30 septembre 2020, vers 20 heures, sur la colline Makamba II, commune et province Makamba, le corps sans vie d'Ezéchiel NTIRANYIBAGIRA, âgé de 34 ans, originaire de la colline Rusovu, commune Kayogoro, province Makamba, a été retrouvé dans un magasin de matériel de construction appartenant à Josué NIBIKORA, dans un lieu communément appelé Kwibereshi. Selon des sources sur place, il y avait une corde de moustiquaire autour du cou de la victime. Ezéchiel NTIRANYIBAGIRA avait disparu la veille dans l'après-midi. Le cadavre a été évacué vers la morgue de l'hôpital Makamba.

2- Le 1^{er} octobre 2020, le corps sans vie en décomposition de Nadine NIFASHA, âgée de 25 ans, a été retrouvé dans la rivière Nyarubere, colline Nyarubere, zone, commune et province Rutana. Selon des sources sur place, elle avait disparu la nuit du 24 septembre 2020, après avoir partagé le repas avec sa famille. Nadine et les membres de sa famille sont allés se coucher comme d'habitude mais le matin, ils n'ont pas vu Nadine et ils ont commencé à la chercher sans pouvoir le retrouver., Son corps a été retrouvé par un berger dans les marais de Nyarubere. Selon nos sources, cette fille venait d'être dotée. Les présumés auteurs de ce kidnapping et les mobiles de sa mort n'ont pas été identifiés.

3- Le 1^{er} octobre 2020, sur la colline Rurambira, commune Mukike, province Bujumbura rurale, une femme a été tuée poignardée par son mari. Selon une source locale, ce meurtre serait lié à un conflit familial.

4- Le 2 octobre 2020, la nommée MUHIMPUNDU alias Banana de la commune Songa en province Bururi a été tué par balle par un policier. Selon une source locale, MUHIMPUNDU a frappé sa femme et les policiers sont intervenus. Selon une source policière, l'époux était en colère et a tenté de désarmer un policier. Ce dernier l'a fusillé à bout portant et il est mort sur le champ.

5- Le 2 octobre 2020, vers 13 heures, à la 4^{ème} transversale, colline et zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, le corps sans vie en état de décomposition de Pulchérie NZIGAMA, mère de 3 enfants, a été retrouvé par des cultivateurs rentrant des champs. Selon une source, la victime a reçu un coup de téléphone, à son domicile, le 27 septembre 2020 avant de partir pour ne plus revenir. D'après ses proches, sa mort serait liée au conflit foncier car elle avait une affaire en justice avec son frère. Elle était originaire du village 3 de la zone et commune Gihanga en province Bubanza. Selon des sources, les cultivateurs ont alerté l'administration à la base ainsi que les forces de sécurité.

6- Le 7 octobre 2020, vers 12 heures, sur la 3^{ème} transversale, colline et zone Gasenyi, commune Buganda, province Cibitoke, 2 corps sans vie non identifiés ont été retrouvés à moins de 200 mètres de la rivière Rusizi, par des cultivateurs. Selon des sources sur place, sur ces corps se trouvait beaucoup de sang frais ; montrant que ces personnes avaient été tuées pendant la nuit du 6 octobre 2020. Ces corps ont été enterrés sur le champ sur l'ordre de l'administrateur communal de Buganda, Pamphile HAKIZIMANA malgré les protestations de la population qui réclamait leur identification préalable avant leur inhumation.

7- Le 7 octobre 2020 soir, sur la colline Nyakibande, commune Isale, province Bujumbura rurale, Berchmans NZIRUBUSA a été tué poignardé par son voisin. Selon une source locale, la victime était parmi les élus collinaires.

8- Le 8 octobre 2020, vers 6 heures du matin, sur la sous-colline Kivumvumira, colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, le corps sans vie du prénommé Jean Claude, âgé de 34 ans, a été retrouvé pendu à l'aide d'une corde d'une moustiquaire devant sa maison. Selon des sources sur place, Jean Claude avait tardé à rentrer, le soir du 7 octobre 2020. Sa femme et ses 4 enfants l'ont trouvé pendu. Le motif et les circonstances de sa mort n'ont pas été identifiés mais certains voisins disent qu'il avait un problème mental.

9- Le 8 octobre 2020, vers 11 heures, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, une femme de la composante sociale Twa, âgée d'une vingtaine d'années, fille d'un nommé Mvandagari, a été blessée à la machette au niveau de la tête par le nommé MPFAYOKURERA, âgé de 47 ans. Selon des sources sur place, ladite femme était en train de couper de l'herbe dans la propriété de MPFAYOKURERA pour cuire ses pots fabriqués en argile. Quand le propriétaire est arrivé, il a directement assommé la femme de coups de machette. Des passants sont intervenus suite aux cris de la victime et celle-ci a été directement conduite au CDS Kiranda. MPFAYOKURERA, à son tour, a été arrêté par les Imbonerakure de cette colline qui l'ont directement conduit au cachot du poste de la police près du CDS.

10- Le 8 octobre 2020, deux corps sans vie ont été retrouvés ligotés et emballés dans une moustiquaire, dans un endroit communément appelé « Kumase », tout près du bar « Angel Beach » en zone Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie.

11- Le 10 octobre 2020, vers 22 heures, sur la colline Kinazi, zone Rugari, commune et province Muyinga, Déo MBONIMPA a été tué à coups de houe et de gourdin par son frère Eric BARYIMARE. Selon des sources sur place, des conflits fonciers seraient à l'origine de ce meurtre. Des policiers du poste de Kinazi ont cherché le présumé auteur mais il avait déjà pris le large. Le 11 octobre 2020, des policiers ont arrêté Alice IRANKUNDA, épouse du meurtrier et la prénommée Florentine, sœur de la victime pour des raisons d'enquêtes.

12- Le 10 octobre 2020, vers 23 heures, sur la colline Kagambe, zone et commune Mwakiro, province Muyinga, Charles RUBUZA, âgé de 65 ans, a été tué à son domicile à coups de machette par Célestin DUSABUMUKAMA, Adrien MANIRAMBONA, Elie RURANDITSE, Louis NDUWAYEZU, Claver BARAKEKENWA et Macaire BANGIRINAMA, tous membres de la famille de feu Juvénal GATABAZI, décédé le 4 octobre 2020, à la suite d'un suicide. Selon des sources sur place, les tueurs accusaient Charles RUBUZA d'avoir causé le suicide de leur fils par l'ensorcellement, et tous les six ont été arrêtés par la police avant d'être conduits au cachot du Commissariat communal de police à Mwakiro pour des raisons d'enquête.

13- Dans la nuit du 11 au 12 octobre 2020, sur la sous colline Murara, colline Muyange, zone Rusabagi, commune Burambi, province Rumonge, Ezéchiel NDUWIMANA âgé de 32 ans, a été tué décapité dans une embuscade tendue par un groupe d'hommes armés non identifiés. La police a annoncé avoir ouvert une enquête pour identifier les auteurs.

14- Le 12 octobre 2020 matin, le corps sans vie d'Anitha BIGIRIMANA, âgée d'environ 55 ans, originaire de la colline Songa, commune et province Gitega a été retrouvé à la 5^{ème} avenue du quartier Nyamugari, dans la ville de Gitega, dans la même commune. Selon le chef de zone Gitega urbaine, Hussein BUTOYI, la victime a été violée avant d'être égorgée à 200 mètres de son domicile sis à la 5^{ème} avenue dans le même quartier, aux heures avancées de la nuit. Selon des sources sur place, cette victime vivait avec un handicap mental. Elle a été enterrée au cimetière de la colline Songa avec l'appui des habitants du quartier et de l'administration locale.

15- Le 12 octobre 2020 soir, Mélance HAVYARIMANA alias Rusizi, originaire de la colline Rutyazo, commune Kayokwe, province Mwaro est mort à l'hôpital de Kibumbu suite aux actes de torture lui infligés par Gérard NDAYISENGA, responsable provincial du SNR à Mwaro. Selon des sources sur place, en date du 6 octobre 2020, Mélance HAVYARIMANA a été tabassé torse nu à coups de bâtons et de bottines au niveau du dos et des fesses par ce responsable provincial du SNR, devant le bureau de la police, au chef-lieu de la province Mwaro. Il l'a laissé après avoir vu qu'il saignait beaucoup au niveau du dos et des oreilles. Cette victime avait été accusée d'être complice dans l'assassinat de son demi-frère, Pavel NIYOMWUNGERE, fusillé dans la nuit du 23 au 24 septembre 2020 à Rutyazo. Il avait été conduit au cachot du SNR à Bujumbura pour y subir des enquêtes et en date du 9 octobre 2020, Mélance a été ramené au cachot de Gatare d'où il a été sorti, en date du 11 octobre 2020 et conduit à l'Hôpital pour des soins médicaux suite à la détérioration sans cesse croissante de son état de santé.

16- Le 12 octobre 2020, vers 21 heures, sur la colline Ntobwe, commune Buhinyuza, province Muyinga, Mohamed NDIHOKUBWAYO a été tué par des policiers à son domicile. Selon des sources sur place, la victime avait été arrêtée le même jour, vers 14 heures, par la population qui l'accusait de détenir une grenade. Cette population a remis Mohamed NDIHOKUBWAYO aux policiers du commissariat communal de police de Buhinyuza et ces policiers l'ont mis au cachot dudit commissariat. Dans la nuit, ces policiers l'ont fait sortir et l'ont conduit chez lui où ils l'ont tué. Selon des sources policières, la victime a été tuée par une grenade qu'elle a lancée aux policiers.

17- Le 12 octobre 2020, vers 22 heures, sur la colline Butahana, commune Gitobe, province Kirundo, Etienne NKEZABAHIZI, âgé de 45 ans, commerçant, a été attaqué et tué égorgé par des personnes non identifiées à l'aide d'une corde, alors qu'il rentrait et était arrivé non loin de son domicile. Selon des sources sur place, les présumés auteurs de ce crime lui ont volé aussi une somme d'argent non connue qu'il avait sur lui.

18- Dans la nuit du 14 octobre 2020 vers 23 h 30, sur la colline Mihigo, commune et province Kayanza, vers 3 heures du matin, Isaac NZEYIMANA, âgé de 26 ans, originaire de la colline Gitaramuka, commune et province Kayanza, sentinelle auprès d'une boutique appartenant à Ernest MPFAYOKUGENDA, a été tué par des bandits qui étaient venus voler dans cette boutique. Selon des sources sur place, Pierre NZISABIRA, qui avait été surpris avec certains biens volés de cette boutique, a été arrêté et détenu au cachot du commissariat de police à Kayanza pour des raisons d'enquêtes.

19- Le 15 octobre 2020, vers le matin, un corps sans vie d'un homme non identifié et en état de décomposition a été retrouvé par des pêcheurs au bord de la rivière Rusizi et plus précisément à la 3^{ème} transversale, colline Mparambo II, zone et commune Rugombo, province Cibitoke. Selon des sources sur place, ces derniers ont alerté les autorités communales. Le 16 octobre 2020, des responsables de la Croix rouge, de la protection civile et des agents de l'administration communale de Rugombo se sont rendus sur les lieux et ils ont procédé à l'enterrement du cadavre à moins de 50 mètres de la rivière Rusizi séparant la RDC. Les mêmes sources ont indiqué que ce cadavre a été emballé dans des sachets avant d'être inhumé.

20- Le 16 octobre 2020, Désiré MINANI âgé de 36 ans habitant le quartier Mukoro dans la ville de Kayanza en province Kayanza, a été tué, à coups de machette, par un veilleur de nuit dans le nouveau quartier Muyange encore peu peuplé de la même ville. Des sources sur place révèlent que deux bandits ont volé une chèvre dans une étable située un peu loin des habitations et, pendant qu'ils l'égorgeaient, le veilleur qui s'était discrètement caché les a approchés et a donné des coups de machette à Désiré MINANI qui a rendu l'âme sur le champ tandis que son compagnon a vite pris le large.

21- Le 17 octobre 2020, en zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, 6 corps sans vie ont été découverts flottant sur les eaux de la rivière Rusizi. Selon des sources locales, les victimes n'ont pas été identifiées. Le gouverneur de Cibitoke a affirmé que les forces de l'ordre ont ouvert des enquêtes pour établir la lumière sur ces découvertes macabres.

22- Le 17 octobre 2020 soir, sur la colline Nyamitanga, zone Ndava, commune Buganda, province de Cibitoke, un enfant de 3 ans est mort étranglé par son père. Selon une source, ce meurtre serait lié à un conflit familial. La police a directement arrêté ce parent pour des raisons d'enquête.

23- Le 18 octobre 2020, vers 7 heures, sur la sous-colline Gashara I, colline Gatwe, zone Rushubije, commune Ntega, province Kirundo, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans un buisson. Selon des sources sur place, ce nouveau-né a été étranglé par sa mère Evelyne NDUWIMANA, âgée d'au moins 30 ans. Le cadavre de l'enfant était à moitié dévoré par des animaux sauvages. Evelyne NDUWIMANA avait mis au monde, pendant la nuit, dans une bananeraie. Ce cadavre a été enterré en date du 19 octobre 2020 tandis que la femme a été directement arrêtée et détenue au cachot de cette commune.

24- Le 20 octobre 2020, sur la colline Gisebeyi, zone et commune Gashoho, province Muyinga, Laetitia INABIGO, âgée de 60 ans, a été tuée à coups de machette à son domicile par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, deux suspects dont sa fille Pélagie MVANDA, âgée de 30 ans et son époux Pierre NTAHONSIGAYE, âgé de 64 ans, ont été arrêtés et conduits au commissariat communal de police à Gashoho pour enquêtes.

25- Dans la nuit du 20 au 21 octobre 2020, sur la colline Ruhinga, commune Rango, province Kayanza, Francine NSHIMIRIMANA, originaire de la colline Ruhinga, âgée de 24 ans, a tué l'enfant qu'elle venait de mettre au monde. Selon des sources sur place, les voisins ont entendu les cris du nouveau-né et ont alertés l'administration qui, par la suite, l'a appréhendée et l'a conduite au CDS pour avoir des soins liés à son accouchement avant d'être acheminée au cachot du commissariat de police à Rango. Francine NSHIMIRIMANA a été engrossée par Lambert NTAKIRUTIMANA, son voisin, alors que son mari, Jean Marie NIMBONA se trouve en Zambie. Selon les mêmes sources, le dossier pénal a été constitué.

25- Le 21 octobre 2020, vers 10 heures, sur la sous colline Muse, colline Nyarubano, commune Vugizo, province Makamba, le corps sans vie d'Emmanuel NIJIMBERE, âgé de 27 ans, a été retrouvé dans sa maison par Éric NDAGUSHIMIYE qui venait lui rendre visite. Selon des sources sur place, la victime présentait des traces de corde au niveau du cou. Le cadavre a été conduit au CDS Gikaragata.

26- Le 22 octobre 2020, Liévin HAKIZIMANA, âgé de 63 ans, a été découvert sans vie au bord de la rivière Mucece en commune et province Muramvya. Il avait été enlevé par des hommes non identifiés en date du 21 octobre 2020. Il était natif de la colline Gatwaro de ladite commune.

27- Le 24 octobre 2020 vers 13 heures, 2 cadavres d'hommes non identifiés ont été découverts flottant sur les eaux du lac Tanganyika, tout près du bar « Cercle de la paix », en zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, les 2 corps étaient ligotés, les bras dans le dos. Les 2 hommes avaient été décapités et étaient emballés dans une moustiquaire. Après le constat du chef de zone Rohero et du commissaire municipal, ils ont été remis à la police de la protection civile.

28- Dans la nuit du 25 octobre 2020, au quartier Buhomba (14^{ème} avenue), zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rurale, Jean Bosco MANIRAKIZA, âgé de 27 ans, a été tué par la population de cette localité. Selon une source locale, la victime a été accusée d'avoir volé dans un ménage de la localité et de blesser deux personnes à l'aide d'un couteau. La victime était originaire de la commune Rugombo, province de Cibitoke.

29- Le 26 octobre 2020, à l'hôpital de Gihofi, sous colline Bwiza, colline Gihofi, commune Bukemba, province Rutana, le prénommé Ferdinand alias Turanganya a succombé à ses blessures après avoir été tabassé par son voisin nommé NGANYIRIMANA.

30- Le 26 octobre 2020 soir, en zone Ngagara (tout près du COTEBU), commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, 2 personnes non identifiées ont été tuées par balle par des policiers et 3 autres ont été arrêtées. Selon une source locale, les victimes seraient parmi des bandits qui tendaient des embuscades aux passants pendant la nuit.

Bref et sans être exhaustif, au moins 40 personnes ont été tuées et 12 autres blessées au cours du mois d'octobre 2020.

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Localités	Militaires		Policiers		Civiles		Groupes armés		Non identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	2
Bujumbura Mairie	0	0	2	0	0	0	0	0	4	0	6	0
Bujumbura Rurale	0	0	0	1	3	0	0	0	0	0	3	1
Bururi	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	0	0	0	0	1	0	0	0	10	0	11	0
Gitega	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Karusi	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Kayanza	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0	3	1
Kirundo	0	0	0	0	2	2	0	0	1	0	3	2
Makamba	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Muramvya	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Muyinga	0	0	1	0	3	0	0	0	0	0	4	0
Mwaro	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	1	2
Ngozi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rumonge	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0
Rutana	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	5	3	13	8	1	1	21	0	40	12

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois d'octobre 2020, huit cas de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été enregistrés dans tout le pays par nos observateurs. Mais cela ne signifie pas que ces personnes sont les seules victimes de ces actes ignobles car, selon la population, les abus des Imbonerakure, des administratifs à la base et des agents du SNR n'ont cessé de se multiplier. En effet, nous enregistrons continuellement plusieurs cas de personnes qui, une fois arrêtées, sont conduites dans des cachots clandestins ou au SNR : des endroits où ils subissent des sévices corporelles pouvant même conduire à la mort des victimes.

Ces cas sont emblématiques :

1- Le 29 septembre 2020, vers le matin, au quartier Kajaga, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Janvier NDAYIZEYE, âgé d'environ 30 ans, chauffeur, résidant sur la colline Kinyinya I, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, a été arrêté sans mandat par des policiers du poste de police de la brigade de Gatumba, en tenue civile. Il a été directement conduit au cachot dudit poste de police.

Selon des sources sur place, au moment de son arrestation, il a été tabassé et forcé de fournir des informations sur son ex-patron, Christian NDIKUMANA qui était recherché par des policiers accompagnés par des Imbonerakure dont le prénom Kevin, résidant sur la colline Kinyinya I, zone Gatumba.

Les mêmes sources ont indiqué qu'en date du 7 octobre 2020, Janvier NDAYIZEYE a été transféré au cachot du parquet de Bujumbura rural à Kabezi. Rappelons que Christian NDIKUMANA avait des problèmes fonciers avec la famille de Kévin. Rappelons aussi qu'en date du 27 décembre 2018, Mélanie NGENDAHOONANKWA, membre de la famille de Kévin avait été tuée par des personnes non identifiées et son corps en décomposition avait été retrouvé à Kajaga. A ce moment, des Imbonerakure ont accusé Christian NDIKUMANA de ce meurtre. Depuis lors, Christian avait fui de peur d'être tué par ces Imbonerakure.

2-Il convient de rappeler le cas de Mélance HAVYARIMANA, arrêté le 06 Octobre 2020 et dont la torture par le responsable du SNR, Gérard NDAYISENGA à Mwaro a conduit à sa mort 6 jours plus tard (cfr atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes, III.1.15-page 13)

3-Le 10 octobre 2020, sur la colline Gitwe, commune Bugabira, province Kirundo, Jean Paul SIBOMANA, réparateur de téléphones, résidant sur la colline Yaranda, commune et province Kirundo, a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par des Imbonerakure en compagnie de Gérard NAYABAGABO, chef de colline Gitwe. Il a été tabassé et a été laissé dans un état critique. Selon des sources sur place, Jean Paul SIBOMANA a été accusé de parler la langue kinyarwanda et d'appartenir à un mouvement armé. Il allait rendre visite à sa belle-mère, habitant de la colline Gitwe quand il a été maltraité. Lorsque l'administrateur de la commune Bugabira, Eric TWIZERIMANA a été informé de ce crime, il a directement donné l'ordre aux présumés auteurs de transporter cette victime au CDS Muyange se trouvant sur colline Kigoma où il a passé 3 jours en train d'être soigné. En date du 13 octobre 2020, il est rentré sans être totalement guéri de peur d'être assassiné. L'administrateur de la commune Bugabira, Eric TWIZERIMANA, avait promis d'arrêter ces présumés auteurs mais rien n'a été fait.

4-Le 20 octobre 2020 vers 20 heures, en commune Gishubi, province Gitega, Fabrice MANARIYO, alias Rumanda, habitant au site des déplacés se trouvant au chef-lieu de Gishubi, a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants de la part des Imbonerakure. Selon des sources sur place, Fabrice était en train d'étancher sa soif dans un bistrot appartenant aux Imbonerakure Ryimare et Diyo. Ces deux Imbonerakure ont commencé à le tabasser avec des matraques l'accusant d'avoir tardé à régler sa facture tout en disant des propos qui attisent la haine contre les Tutsis « *yambwa y'umututsi tugiye twayironka kandi n'abandi ntibijajare tuzoruhuka tubamaze* » ce qui se traduit « *ce chien de la composante sociale Tutsi, nous venons de l'appréhender et même les autres, qu'ils ne se trompent pas, nous allons en finir avec eux tôt ou tard* ». Après avoir constaté que Fabrice risquait de mourir, ils ont fait un montage : ils ont mis un poignard dans sa poche pour faire croire que Fabrice MANARIYO voulait les tuer à l'aide de cette arme. La victime était dans un état très critique quand elle a été conduite et soignée au CDS Gishubi. L'administrateur de la commune Gishubi, Marie Chantal NDUWAYEZU, a dit être au courant de cette situation et avoir déjà transmis le dossier à la police.

5-Le 20 octobre 2020, sur la colline Nyange-Bushaza, commune et province Kirundo, Damascène NZITUNGA, Imbonerakure et titulaire du CDS Gakana, a poussé avec brutalité et méchanceté et a fait tomber par terre son voisin du nom de Buvanda, membre du parti UPRONA. Selon des sources sur place, la raison de cette brutalité est que la victime avait conseillé cet Imbonerakure de ne plus injurier ses voisins en disant que ce sont des ibipinga (Opposants). Damascène a été détenu au cachot de la PJ Kirundo et Buvanda a été évacué vers une structure sanitaire pour des soins médicaux car il était blessé et avait perdu connaissance.

6-Le 22 octobre 2020, Eric NDAYIZEYE a été torturé par les Imbonerakure en collaboration avec les policiers sur la colline Gatwe, zone Nyagasasa, commune Mugamba, province Bururi. La victime est un retraité Ex-FAB. Elle a été accusée de collaborer avec les rebelles. Les faits se sont déroulés 30 minutes après une dispute avec un Imbonerakure connu sous le nom de BUNANA.

V. DES CAS DE VSBG.

Au cours du mois d'octobre 2020, trois cas de VSBG ont été identifiés par nos observateurs des droits humains. Mais cela ne signifie pas que ce sont les seuls cas commis car plusieurs cas sont couverts par notre culture qui consacre encore le « Qu'en-dira-t-on » et des règlements à l'amiable dirigés par certaines autorités administratives locales corrompues.

Cela perdure au moment où il y a une loi qui réprime les cas de VSBG. C'est la loi n°1/13 du 22 septembre 2016 portant protection des victimes et répression des violences sexuelles et basées sur le genre.

Voici les quelques cas :

1- Le 5 octobre 2020 vers 14 heures, sur la colline Kivogero, commune Bukeye, province Muramvya, H.M, âgée de 3 ans, a été violée par son grand-père, Lin MPETEYE, âgé de 78 ans. Ce dernier a promis à l'enfant un beignet. Selon des sources sur place, le violeur a utilisé une maison en cours de construction. Lin a été arrêté par la police en date du 14 octobre 2020 et a été détenu au cachot du poste de police de Bukeye. Il a été transféré à la prison de Muramvya, en date du 22 octobre 2020.

2- Le 11 octobre 2020, sur la sous colline Rutoke, colline Muhingira, commune Gatara, province Kayanza, Christine NDAYISHIMIYE, âgée de 40 ans, a subi des violences physiques de la part de son mari Bonaventure NSENGIYUMVA. Selon des sources sur place, les deux conjoints avaient passé la journée ensemble en partageant de la bière. Arrivés à la maison, le mari l'a accusée d'infidélité. La victime a reçu un coup de pied au niveau des côtes et elle a directement perdu connaissance. Ce coup de pied a entraîné une fracture d'une côte. Bonaventure a pris aussi un gros caillou qu'il a lancé sur la tête de sa femme. La victime a été alitée au CDS Gatara pour subir des soins médicaux. L'auteur de cette barbarie a été arrêté et conduit au cachot de la commune Gatara pour des raisons d'enquêtes.

3- Le 15 octobre 2020 aux environs de 16 h 30 sur la colline et commune Musigati, province Bubanza, I.C.B. âgée de 6ans, a été violée par un garçon de 16 ans, gardien des vaches de la même famille. Après le forfait, le délinquant a pris le large. Le lendemain matin, la victime a reçu des soins à l'hôpital Bubanza.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU 30 OCTOBRE 2020.

Prisons	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation (%)
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	420	179	18	209	14							4	4	420.00
Bururi	250	311	165	13	123	10							1	3	124.40
Gitega	400	1.432	542	31	811	48							9	2	358.00
Mpimba	800	4.765	2.495	187	2.046	37							16	6	595.63
Muramvya	100	814	264	17	495	38							4	3	814.00
Muyinga	300	539	97	19	391	32							4	5	179.67
Ngozi (F)	250	139		57		66		4		12			7	9	55.60
Ngozi (H)	400	1.673	568		1.105										418.25
Rumonge	800	1.039	198	23	800	18							1	3	129.88
Rutana	350	526	174	7	319	26							1		150.29
Ruyigi	300	878	279	30	541	28							7	2	292.67
CMCL Ruyigi	72	59					13		46						81.94
CMCL Rumonge	72	79					21		58						109.72
Totaux	4.194	12.674	4.961	402	6.840	317	34	4	104	12	2	-	54	37	
			5.363		7.157		38		116					91	

La population pénitentiaire est de 12.674 détenus + 91 nourrissons = **12.765**

Le total des prévenus est de 5.363 adultes + 38 mineurs = **5.401**

Le total des condamnés est de 7.157 adultes + 116 mineurs = **7.273**

En lisant ce tableau et par rapprochement avec les mois précédents, nous ne pouvons que confirmer comment nous percevons la surpopulation galopante dans les établissements pénitentiaires du Burundi. Ce surpeuplement ne peut être que le reflet des problèmes de gouvernance juridique et de la valeur que les autorités donnent au respect de la dignité humaine. En surchargeant les prisons, certains pensent corriger les délinquants et ainsi protéger la population. Mais ils oublient que même le détenu doit être protégé dans ses droits de personne humaine.

L'autorité judiciaire ou politique, a-t-elle conscience qu'à Muramvya, Mpimba, Gitega, Bubanza et Ngozi, les détenus peuvent dormir debout ? Par analogie avec un taux d'occupation de 418% à 814 %, comment peut-on concevoir que 4-6-8 personnes puissent s'asseoir en même temps sur une seule chaise ?_

La population carcérale vient d'atteindre un effectif jamais connu depuis plus de cinq années : un peu plus du triple de la capacité d'accueil des établissements pénitentiaires de tout le pays. Et nous constatons que les effectifs ont continuellement gonflé en périodes pré et post électorales, du fait des arrestations arbitraires suivies de détentions illégales. En l'espace de 6 mois seulement, du 30 avril au 30 octobre 2020, la population pénitentiaire est passée de 11.545 à 12.765, soit une hausse de 1.220 personnes (29 %)

Les prisonniers politiques, d'opinion ainsi que des présumés rebelles ou collaborateurs de ces derniers se trouvent à l'origine du surpeuplement des prisons. Sans nul doute, les détentions préventives prolongées y sont également pour quelque chose.

Parmi ces prisonniers, les membres du parti CNL, des manifestants de 2015 et toutes autres personnes considérées comme des opposants politiques restent les plus nombreux.

VII. CONCLUSION

Au cours du mois d'octobre 2020, selon les données en notre possession, au moins 40 personnes ont été tuées, 12 autres ont été blessés, 279 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 14 personnes ont été enlevées et portées disparues, 4 personnes ont été victimes d'exécution extrajudiciaire, 14 cas de disparition forcée et 8 cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants. Tels sont les cas de violation des droits de l'homme signalés par nos observateurs des droits humains. Parmi ces personnes tuées nombreuses sont celles dont les corps sont retrouvés dans des cours d'eaux et/ou dans des lieux loin de leurs domiciles. Cela se fait pour brouiller les enquêtes car ces personnes sont méconnues dans ces lieux.

Au vu de cette situation précaire des droits de l'homme, laquelle situation se dégrade du jour au lendemain au Burundi au moment où les Burundais espéraient une amélioration de leur survie avec le nouveau régime, l'APRODH lance encore un appel aux autorités de ce pays afin qu'elles prennent des mesures appropriées pour stopper ces violations flagrantes des droits humains avant qu'il ne soit trop tard.

Il faudrait que des enquêtes rapides et concluantes soient faites pour identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis sans complaisance selon les dispositions des textes de lois. Cela découragerait les auteurs des violations des droits des autres. Nul n'est au-dessus de la loi.

Et dans le but de libérer l'espace vital dans les prisons et rétablir les détenus dans leurs droits, les acteurs de la justice sont particulièrement interpellés pour qu'ils revisitent le code pénal burundais surtout en matière d'interpellation et de détention préventive, tandis que le régime pénitentiaire devrait également être repensé au plus vite.

FIN *** FIN ***** FIN**